

Le vingt-huit février deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : MM. et Mme : Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Simon CEDAT, Baptiste LECOMTE, Christophe VEY.
Formant la majorité en exercice.

Était absent et excusé : MM. : Claude GATEAU, Simon CÉDAT

Était absent : M. : Jean-Yves LABOURÉ.

Pouvoirs : M. : Claude GATEAU a donné pouvoir à Marina DURAND et M. Simon CÉDAT a donné pouvoir à Max DODARD.

Quorum : 5

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour de séance :

Présentation du projet de la Compagnie "Les affamés" 2025.

Délibération pour la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Délibération pour activer la mission de maîtrise d'œuvre de l'atelier L, pour l'aménagement de l'espace Champégua.

Délibération pour l'adhésion à la Mutuelle Communale.

Délibération pour l'extension du réseau d'eau potable au quartier Rode.

Délibération pour modification du montant de caution pour la location de la salle communale.

Délibération pour validation du rapport de la CLETC.

Délibération pour exonération exceptionnelle de loyer du local professionnel 47 Impasse de la Goubienne.

Délibération pour demande de changement de destination du bâtiment parcelle B752.

Débat d'orientation budgétaire 2025.

Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

Question divers.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 06 décembre 2024,

Rajout à l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

1- Délibération pour la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2019 et approuvée par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2019.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 12746 mètres de voies communales à caractère de chemin et 3672 mètres carrés de voies communales à caractère de places.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de classer certaines voies communales. Par ailleurs, depuis la dernière mise à jour de 2019, les voies communales ont été nommées et numérotées dans le cadre de l'adressage. Conformément aux dispositions de la circulaire n° 426 du 31 juillet 1961, du ministère de l'intérieur, les voies communales ainsi nommées acquièrent un caractère de rue. La mise à jour proposée est enfin l'occasion de modifier les noms des voies communales afin de les mettre en cohérence avec les noms des rues de l'adressage.

Cette nouvelle situation conduit le Conseil Municipal à fixer la longueur de voies communales à caractère de rue à 13060 mètres et la surface des voies communales à caractère de places à 5225 mètres carrés. Le tableau de classement des voies communales et la carte de localisation sont fournis en annexe.

Ayant ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale tel que formulée en annexe.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CÉDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

2- Délibération pour activer la mission de maîtrise d'œuvre de l'atelier L, pour l'aménagement de l'espace Champégua.

Monsieur le Maire rappelle que depuis décembre 2022 le cabinet Atelier L Paysage de Vinezac a accompagné la commune afin d'élaborer le projet d'aménagement de l'espace Champégua de manière participative avec la population. Cette phase de conception étant achevée, il convient aujourd'hui de passer à la phase de réalisation et d'engager l'option prévue dans la proposition initiale de l'atelier L pour conduire la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la phase 5 - option - mission de maîtrise d'œuvre pour la phase travaux de la proposition de l'atelier L pour un montant de 3655,00 €.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CÉDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

3- Adhésion à la Mutuelle Communale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le CCAS de la commune a étudié la possibilité de proposer aux habitants de Vernon une complémentaire santé à prix concurrentiel afin de faciliter l'accès aux soins, notamment aux plus précaires et aux retraités. Après analyse de deux propositions, le CCAS a retenu celle de la "Mutuelle Communale" portée par l'association MUT'COM car cette offre apparaît la plus intéressante, tant au niveau des tarifs que des niveaux de remboursement et des services annexes innovants.

La commune doit signer une convention de partenariat avec l'association MUT'COM afin de permettre aux habitants d'avoir accès à ses services.

Par la convention, la commune s'engage à :

- désigner un correspondant référent qui sera le lien entre l'association et la commune ;
- informer ses habitants de la mise en place du dispositif LA MUTUELLE COMMUNALE et des services annexes à travers les moyens dont elle dispose ;
- disposer, dans les lieux accueillants du public, les supports d'informations à destination des administrés ;
- mettre les liens des sites La Mutuelle Communale et de l'association MUT'COM sur le site internet de la commune
- faire paraître chaque année, dans le journal municipal de la commune, des informations sur le dispositif social et solidaire de l'association MUT'COM. L'une au mois de septembre dans un format A4 et une autre, dans un format A5, au mois d'avril. L'association MUT'COM pourra proposer les supports d'information;
- favoriser la participation de l'Association MUT'COM lors de la journée des associations et lors d'événements pouvant être en lien avec l'action de l'association MUT'COM;
- mettre à jour annuellement, si nécessaire, les informations de l'annexe « informations Essentielles » liée à cette convention.

La signature de la convention n'entraîne aucune charge financière pour la commune.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association MUT'COM.
- de désigner Marina DURAND comme correspondante référente qui fera le lien entre l'association et la commune.
- de répondre à l'ensemble des engagements de la commune impliqués par la signature de cette convention.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CÉDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

4- Délibération pour autoriser le Maire à signer l'extension du réseau d'eau potable situé Quartier « Rode » entre le SEBA et la Commune de VERNON.

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération n°31-2022 qui autorisait le Maire à signer la convention de participation financière, pour l'extension du réseau d'eau potable situé Quartier « Rode » entre le SEBA et la commune de VERNON, les deux terrains situés à l'ouest du projet ont été acquis par un même propriétaire. Le nouveau propriétaire a obtenu un permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment sur les deux parcelles. L'alimentation en eau potable du terrain peut donc se faire par l'angle Sud Est de la parcelle B977, ce qui réduit la longueur de la conduite d'eau potable initialement prévue. Le montant total des travaux initialement prévu de 26 000 € HT passe à 24 000 € HT. Le montant de la participation communale initialement prévu de 10 000 € HT passe à 8 500 € HT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention de participation financière entre le SEBA et la commune de VERNON pour un montant de la participation communale de 8 500 € HT.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CÉDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

5- Délibération pour modification du montant pour la location de la salle communale.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le tarif de la caution de la salle communale de Vernon (230 €) puisqu'il est inférieur au tarif de la location de la salle pour les particuliers extérieur à la commune (250 €) et que cela peut inciter les loueurs à ne pas payer la location.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la caution de location de la salle communale à 400 €.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CÉDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

6- C D C du Pays Beaume Drobie. Commission locale d'évaluation et des charges transférées. Rapport du 15 Octobre 2024.

Le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (CLETC) qui s'est réunie le 15 octobre 2024 afin de modifier les modalités de transfert de charges en lien avec l'adhésion au Pack Premium du SDE07.

Cette adhésion permettra notamment de mettre à disposition un économe de flux pour toutes les communes de la Communauté des Communes. L'économe de flux assistera notamment les communes sur les travaux de rénovation énergétique tant en amont des projets que pendant la phase travaux et pour le suivi des installations après travaux. Le rapport de la CLECT propose de transférer la charge correspondante de 1,20 € par habitant aux communes en fonction de leur population. Cela représente une charge de 274,80 € par an pour la commune de Vernon.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les conclusions de la CLETC au transfert de charges de l'adhésion au Pack Premium du SDE07, pour 1,20 € par habitant.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CÉDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) :0

7- Délibération pour exonération exceptionnelle de loyer du local professionnel 47 Impasse de la Goubienne.

Monsieur le Maire expose la situation du locataire du local professionnel communal situé 47 Impasse de la Goubienne, qui suite à un accident, se retrouve dans l'incapacité de travailler depuis deux mois. Compte tenu de cette situation, Monsieur le Maire propose une exonération sur le loyer du local professionnel pour le mois de mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- L'exonération exceptionnelle et potentiellement reconductible du loyer et des charges au locataire pour le local professionnel pour le mois de mars 2025.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CÉDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) :0

8- Délibération pour demande de changement de destination du bâtiment parcelle B752.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bâtiment situé sur la parcelle B752 est un ancien garage. Son propriétaire, Christophe VEY, demande le changement de destination du bâtiment en logement. Le bâtiment est desservi par un chemin rural. Les réseaux eau potable et électricité alimentent les maisons situées à 40 m.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

-de demander auprès de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie qu'à l'occasion de la modification simplifiée n°3 du PLUI, le bâtiment situé sur la parcelle B752 de la commune de Vernon soit qualifié à destination de logement.

Résultat du vote : Pour : 6 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CÉDAT-GATEAU-LECOMTE) (M. Christophe VEY ne prend pas part au vote) Contre : 0 Abstention(s) :0

9- Compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 dont 2 pouvoirs (FAURE-DODARD-DURAND-CÉDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) :0

10- Débat d'orientation budgétaire 2025.

En section de fonctionnement devra être étudié la possibilité d'intégration de :

- Arpentage de la modification de tracé de certains chemins ruraux suite à l'enquête publique,
- Réalisation de la classe verte à Vernoux par l'école au mois de juin 2025

En section d'investissement devra être étudié la possibilité d'intégration de :

- Travaux d'aménagement de l'espace Champégua,
- Rénovation énergétique de la bibliothèque (confort d'été),
- Réfection route des Bruges et virage Chemin du Riou,
- Extension d'eau potable Quartier « Rode »,
- Renouvellement de l'épaveuse,
- Équipement cuisines de la cantine et de la salle communale,
- Poursuite de la démarche sur le projet des logements communaux,
- Réaménagement du bureau de la Mairie

11- Compte rendu des délégués au divers organisme (Syndicats-Communauté des Communes du Pays Beaume-Drobie).

La Communauté des Communes va lancer la réalisation d'un atlas de la biodiversité sur le territoire. La commune participe au financement de la chargée de mission via la dotation biodiversité.

12- Divers.

Néant

Séance levée à 22 heures 55.

Le secrétaire de séance
Max DODARD

Le Maire
Alexandre FAURE

Fait à Vernon, le 21 mars 2025